



## Refus d'une donation partage 8 ans après signatures

Par **Charlie73**, le **07/09/2017** à **16:27**

Bonjour,

mon père a fait une donation partage il y a quelques années où il partagé ses biens entre ma soeur et mon frère. Nous l'avons tous les 3 signés à l'époque.

Aujourd'hui, je ne souhaite plus bénéficier de cette donation (en l'occurrence une maison). Est-il possible de modifier cette donation avec l'accord de ma famille ? Comment procéder ? Je ne souhaite hériter de rien en fait.  
Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **05/10/2017** à **10:29**

Bonjour,

Une donation partage est irrévocable, mais je vous conseille de lire ceci

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/heritage-contestation-donation-partage-apres-16311.htm>